

# Dossier de presse

## Conférence de presse : Répartition du Fonds d'Action Rurale pour 2025 dans l'Indre

**Département de l'Indre**

---

**Mardi 4 mars 2025 - 11h**

**Département de l'Indre**

Place de la Victoire et des Alliés - 36020 Châteauroux

Contact presse : Paul Gary - Tél : 02 54 08 36 81 / 06 80 59 64 92 - Email : [pgary@indre.fr](mailto:pgary@indre.fr)

Le Fonds d'Action Rurale permet aux 238 communes des 10 cantons éligibles de réaliser des opérations d'investissement, avec le concours de l'Agence Technique Départementale (ATD36) pour les opérations de voirie, et celui du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE36).

Le Fonds d'Action Rurale est destiné à renforcer l'action du Département au bénéfice des communes dans les domaines non couverts par des fonds départementaux spécifiques. Composé de deux sections d'investissement (voirie et équipement rural) permettant de subventionner en capital les communes et leurs groupements pour leurs travaux, le Fonds d'Action Rurale est un fonds à gestion décentralisée au niveau des cantons.

## Le budget consacré aux communes en augmentation en 2025

Les 10 cantons éligibles au Fonds d'Action Rurale bénéficieront à nouveau d'une augmentation de **1,37 % en 2025** afin de tenir un engagement de **croissance de 10% de la dotation sur la mandature**, et ce à **contre-courant de la conjoncture budgétaire nationale**.

Le Département reste ainsi présent aux côtés des communes pour leur permettre de poursuivre leurs investissements aussi bien sur leurs voiries communales que sur leurs opérations d'équipement n'entrant pas dans le cadre des fonds thématiques qui fonctionnent à guichets ouverts encore en 2025. La répartition est calculée **au prorata de la voirie communale, du nombre de communes du canton, de la population, et de la superficie**.

## Le F.A.R, pour quels projets ?

Les projets éligibles au F.A.R. peuvent s'inscrire dans deux sections distinctes :

**Voirie** : concerne tous les travaux d'investissement sur la voirie communale et l'acquisition de matériel de voirie ; un guide référentiel des bonnes pratiques est à la disposition des collectivités à la D.R.T.P.E.

**Équipement rural** : tous les autres travaux d'investissement y compris l'acquisition d'immeubles, notamment les travaux sur bâtiments communaux, ces travaux étant réalisés par des professionnels (travaux en régie non éligibles).

## Qui peut en bénéficier ?



Les communes et leurs groupements



Pour les sections Voirie et Équipement rural, à l'exception des Villes de Châteauroux, Déols et Issoudun



Les regroupements pédagogiques intercommunaux



L'aide attribuée relèvera de la dotation F.A.R des communes concernées, selon une clé de répartition fixée entre elles

## Évolution de l'enveloppe consacrée au F.A.R depuis 2021

Canton	Année 2021	Année 2025
ARDENTES	158 399 €	167 261 €
ARGENTON-SUR-CREUSE	258 627 €	273 096 €
LE BLANC	430 349 €	454 427 €
BUZANCAIS	292 513 €	308 877 €
LA CHATRE	425 447 €	449 248 €
ISSOUDUN	65 564 €	69 233 €
LEVROUX	357 492 €	377 493 €
NEUVY-SAINT-SEPULCRE	363 399 €	383 730 €
SAINT-GAULTIER	456 113 €	481 630 €
VALENCAY	462 054 €	487 904 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 269 957 €</b>	<b>3 452 899 €</b>

+10% de dotation  
sur la mandature

+5,60%

### Perspectives FAR 2026 - 2028

2026	3 500 204 €	+7%
2027	3 548 157 €	+8,50%
2028	3 596 766 €	+10%

## Le Fonds Départemental d'Aménagement Urbain

Une convention-cadre Département - Villes éligibles a été établie afin de permettre aux Villes de Châteauroux, Déols et Issoudun d'investir dans des projets urbains d'ampleur en matière de **mobilités douces, éducation, services à la population et santé, tourisme, et adaptation au changement climatique et environnement.**

### Le F.D.A.U en chiffres

**2025** : 725 000€ de crédit de paiement

## Répartition F.A.R Animation

Avec le Fonds d'Animation Rurale, le Département de l'Indre apporte son soutien aux associations sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire, associations à caractère touristique ou social, hors celles de Châteauroux, de Déols et d'Issoudun qui bénéficient d'une action spécifique.

Canton	Année 2021	Année 2025
ARDENTES	20 566,00 €	20 566,00 €
ARGENTON SUR CREUSE	31 429,00 €	31 429,00 €
LE BLANC	48 038,00 €	48 038,00 €
BUZANCAIS	35 628,00 €	35 628,00 €
LA CHÂTRE	45 964,00 €	45 964,00 €
ISSOUDUN	7 804,00 €	7 804,00 €
LEVROUX	43 903,00 €	43 903,00 €
NEUVY-SAINT-SEPULCRE	36 486,00 €	36 486,00 €
SAINT GAULTIER	47 495,00 €	47 495,00 €
VALENCAY	47 939,00 €	47 939,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>365 252,00 €</b>	<b>365 252,00 €</b>

## Fonds d'Appui aux Projets Associatifs

Le Département soutient les associations dont le siège social est basé dans l'Indre, dans leurs investissements dans les domaines de **l'action sociale, la culture, le tourisme, le sport, et l'éducation populaire.**

### Le F.A.P.A en chiffres

**2021 : 130 000€**

**2025 : 163 930€**

**+21,7%**

## Calendrier des réunions

Date	Canton	
05/03 - 18h	Le Blanc	Lingé
12/03 - 18h	Valençay	Château de Valençay
13/03 - 18h	La Châtre	Saint-Août
14/03 - 10h	Argenton-sur-Creuse	Chamorin - Baraize
18/03 - 10h	Issoudun	Les Bordes
19/03 - 18h	Buzançais	Fléré la Rivière
20/03 - 10h	Saint-Gaultier	Luant - salle culturelle
24/03 - 18h	Levroux	Liniez
01/04 - 18h	Ardentes	Ardentes
03/04 - 18h	Neuvy-Saint-Sépulchre	Montchevrier

